



**ZOOM**

## Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique prône la "dette verte"

Cinq jours après la mise en ligne des formulaires, le **ministère de la Transition écologique** comptait déjà **1 800 demandes** de dossiers pour bénéficier du **Fonds vert**. Au 1<sup>er</sup> février, près de **800 dossiers déposés concernaient la rénovation énergétique des bâtiments** et **près de 350 la rénovation de l'éclairage public**.

Le **ministre de la Transition écologique, Christophe Béchu** participait le 2 février dernier aux premières rencontres de la **délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation de l'Assemblée nationale**. Persuadé que cette transition ne "pourra se faire qu'avec les collectivités territoriales" et "par le terrain", le ministre a invité les élus locaux à **s'endetter pour financer la transition écologique**. "On pourrait travailler sur une dette permettant d'éviter des dépenses à venir et des gains climatiques immédiats, c'est l'idée de la dette

verte" a-t-il déclaré en ouverture de la conférence. Selon lui, "à partir du moment où l'on fait des investissements pour l'avenir, la légitimité d'utiliser un emprunt est forte. Elle devient absolument évidente si, de surcroît, cet emprunt vous permet de diminuer vos charges de fonctionnement ou les dépenses que vous auriez à faire plus tard". Or la situation des collectivités leur permettrait de recourir davantage à l'emprunt. "Les capacités actuelles de désendettement du bloc communal sont inférieures à cinq ans, du bloc départemental, inférieures à trois ans, et du bloc régional, à six ans et demi", a souligné le ministre.

► Voir les débats en vidéo sur le site de l'Assemblée nationale.  
(source : <https://videos.assemblee-nationale.fr>)

[www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr) – 2/02/23  
[www.lagazettedescommunes.com](http://www.lagazettedescommunes.com) – 3/02/23

## ÉCONOMIE

L'envolée des prix du **Gazole Non Routier (GNR)**, combinée à l'**évolution des batteries**, rend désormais un peu plus abordable l'acquisition d'**engins électriques pour la construction**. En 2021, le coût de possession (acquisition, maintenance, consommation, revente) d'une mini pelle électrique de 2,5 tonnes dépassait de 40 % le coût de son équivalent thermique. Désormais l'écart se situe entre 5 et 10 %. Une tendance baissière qui repose en partie sur la diminution du prix des batteries et leur évolution. "Il y a deux ans, les industriels estimaient qu'il faudrait la remplacer une fois au cours du cycle de vie d'une machine. C'est devenu inutile aujourd'hui", explique **Olivier Colleau, Président exécutif du groupe Kiloutou**. L'autre explication, plus conjoncturelle, est liée à l'envolée des prix du GNR qui incite les professionnels à s'orienter vers des solutions alternatives. "Le rétrofit de certaines machines est une piste intéressante que nous explorons d'ailleurs avec Manitou comme partenaire, mais elle ne sera pas suffisante. C'est au niveau de l'achat de matériels neufs qu'il faut agir sans attendre pour réduire l'inertie entre la prise de décision et ses effets sur les émissions de CO<sub>2</sub>. N'oublions pas que le rythme de renouvellement d'un matériel avoisine 10 ans", souligne Olivier Colleau. Le plus grand obstacle concerne le prix d'achat d'un matériel électrique qui reste encore beaucoup trop élevé. Nombre de professionnels plaident pour **une aide à la conversion**. "Si l'on doit cesser demain les exonérations sur le GNR, il me semblerait normal de flécher les sommes récupérées vers des aides à la conversion des matériels" insiste Olivier Colleau.

[www.lemoniteur.fr](http://www.lemoniteur.fr) – 9/02/23

Pour développer la **décarbonation des engins de chantiers**, les **fédérations professionnelles concernées (DLR, Evolis, FFB, FNTP et Seimat)** ont entrepris d'élaborer **une feuille de route nationale**. Les problématiques soulevées sont nombreuses. Elles concernent le partage et la mise en œuvre des technologies, l'harmonisation de la réglementation au niveau national et européen, ou encore la collaboration entre des entreprises de l'énergie et des infrastructures pour donner davantage de visibilité quant aux volumes d'énergie disponibles à long terme. Ces évolutions soulèvent également des besoins en formation et l'évaluation des modèles économiques envisageables. Une fois établie, la feuille de route vise à orienter la prochaine **Loi de Finances** du gouvernement. Sans attendre, les organisations professionnelles demandent que le dispositif de **suramortissement** soit reconduit, en intégrant également les **entreprises de location**. Elles souhaitent également obtenir la possibilité de recourir aux **biocarburants de synthèse**. Des rencontres avec l'administration et des parlementaires leur ont permis de défendre l'intérêt de **créer un "bonus écologique"** pour faciliter l'acquisition de matériels de construction électriques ou à hydrogène.

[jdlgroupe.com](http://jdlgroupe.com) – 1<sup>er</sup>/02/23

L'enveloppe de **prêts de long terme et à taux préférentiels destinés au secteur public local** pour **investir dans la transition écologique et énergétique** (rénovation énergétique des bâtiments publics, cycle de l'eau, mobilité décarbonée, relance économique et écologique...) a été renouvelée. La **Banque des Territoires** pourra ainsi octroyer **28 Mds € de prêts d'ici 2027**, issu du Fonds d'épargne géré par la Caisse des Dépôts pour le compte de l'État. "Ces prêts sont accordés pour une durée maximale de 60 ans à des taux performants et permettent ainsi aux collectivités locales de bénéficier de financements hors normes pour l'ensemble de leurs investissements consacrés à la transformation écologique, que ce soit pour l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique", précise le communiqué. **Ils peuvent être combinés avec les subventions du Fonds vert**.

[www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr) – 7/02/23

En 2022, la **Banque Européenne d'Investissements (BEI)** a financé à hauteur de **plus de 17 Mds €** des projets destinés à **accélérer la transition énergétique des pays membres** (énergies renouvelables, efficacité énergétique, infrastructures de stockage et réseaux de distribution). Parmi les bénéficiaires, la France se situe en seconde place après l'Italie (10 Mds €), ex-aequo avec l'Espagne. Les financements de long terme, ont été accordés directement ou indirectement aux entreprises et aux collectivités locales à hauteur de 8,4 Mds €, auxquels s'ajoute 1,5 Md€ du **Fonds Européen d'Investissement (FEI)**, destiné au financement des PME. "Cela se traduit par un **investissement global de 5,9 Mds € en faveur des énergies renouvelables, des mobilités propres et de l'efficacité énergétique**" précise la BEI. Près d'un tiers de l'enveloppe a permis de soutenir l'innovation.

Figaro - 7/02/23 - [www.actu-environnement.com](http://www.actu-environnement.com) - Enerpresse - 8/2/2023



L'**Assurance Maladie – Risques professionnels** annonce la **prolongation en 2023 des aides Top BTP et TMS Action**. Celles-ci consistent à soutenir financièrement la mise en place d'actions de **prévention contre les chutes, de hauteur ou de plain-pied, ainsi que les troubles musculosquelettiques (TMS)** dans les entreprises. Le dispositif Top BTP est prorogé pour la seconde fois. Il devait initialement s'arrêter le 30 septembre dernier, et avait été reconduit une première fois jusqu'au 15 novembre 2022. Ces aides s'adressent aux entreprises employant de 1 à 49 salariés et aux constructeurs de maisons individuelles. Plafonnées à 25 000 € par entreprise, elles permettent de financer jusqu'à la moitié du montant (HT) engagé pour l'achat d'équipements, et jusqu'à 70% du coût des formations. Les entreprises peuvent d'ores et déjà déposer leur demande, notamment par le biais de **leur compte AT/MP ou du site [www.net-entreprises.fr](http://www.net-entreprises.fr)**.

[www.batiactu.com](http://www.batiactu.com) - 10/02/23

La **Ville de Montereau-Fault-Yonne (77)** s'engage à créer un **campus des métiers et des qualifications consacré aux "Énergies durables"**. En novembre dernier, la convention préfigurant le projet a été adoptée par la **Région Île-de-France**, en partenariat avec l'**Université Paris-Saclay, et les académies de Paris, Créteil et Versailles**. Elle permettra de coordonner la stratégie de formation de bac-3 à bac+3 en associant le **lycée André Malraux de Montereau**, qui accueillera un **pôle de formation spécifiquement dédié au nucléaire**, aux autres établissements franciliens. Le projet prévoit de **mobiliser EDF et les entreprises du secteur** dont les besoins en compétences dans la seule filière nucléaire sont estimés à minima à **30 000 techniciens et 4 000 ingénieurs**. Prochaine étape : le lancement d'une analyse des besoins en formation (au niveau local) et des industries. Le projet vise la **labellisation "Excellence"** pour le campus. Pour ce faire il doit répondre à différents enjeux : former des jeunes à des métiers d'avenir, répondre localement aux besoins en compétences d'entreprises qui recrutent, et participer à la souveraineté énergétique de la France tout en accélérant sa décarbonation.

[www.lemoniteur77.com](http://www.lemoniteur77.com) - 8/02/23



## ÉNERGIE - TÉLÉCOMMUNICATION - ENVIRONNEMENT

### EN FRANCE

D'après l'édition 2022 du **Baromètre de l'industrie 4.0**, réalisé par le **Cabinet Wavestone**, **l'automatisation a progressé de 16 % entre 2021 et 2022**. Si 70 % des PME n'en sont toujours pas équipées, elles déclarent que c'est par manque de temps ou de compétences. Autre motif indiqué par les industriels : l'absence de visibilité quant aux financements publics. Les préoccupations des chefs d'entreprises, se focalisent prioritairement sur **la performance industrielle, puis sur la maîtrise des données et l'impact environnemental**. Ils sont seulement 30 % des répondants à avoir élaboré un plan d'actions détaillé.

► Téléchargez le **Baromètre 2022 de l'industrie 4.0** (source : <https://www.wavestone.com>)

Industries et Technologies - 1<sup>er</sup>/02/23

La **loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables** prévoit notamment l'installation d'**ombrières photovoltaïques sur les parkings de magasins de plus de 1 500 m<sup>2</sup>**. Ces équipements devront recouvrir au moins la moitié de la surface de stationnement. **Perifem**, qui représente l'ensemble des acteurs de la grande distribution, s'inquiète des contraintes financières et techniques liées à l'application du texte. La fédération souligne que le projet de loi initial prévoyait que cette mesure ne s'applique qu'aux magasins dont la surface de stationnement dépassait 2 500 m<sup>2</sup>. Désormais, le dispositif se trouve étendu et concernerait **21 000 magasins (70 millions de m<sup>2</sup>)**. "Les obligations sur les sites neufs sont aussi devenues plus exigeantes avec une **obligation de couvrir 50% de la toiture en panneaux photovoltaïques d'ici 2027** (contre 30% précédemment), et ce de façon rétroactive pour l'ensemble des toitures existantes", regrette Perifem. D'après ses estimations, ces mesures représentent **un surcoût de 2 Mds € par an**. Pour aider les supermarchés à s'adapter, la fédération demande que "des mesures d'incitation", comme l'**aide à l'emprunt**, "**un dispositif de suramortissement**" ou encore "**le recours à des certificats d'économie d'énergie**" soient mises en place. Elle souhaite également **des solutions pour faciliter la vente de l'électricité produite**, car elle estime que "**les surfaces importantes de parkings qui vont être couvertes excéderont les besoins propres des sites avec une production dépassant le seuil d'obligation d'achat**".

[www.lineaires.com](http://www.lineaires.com) - 9/02/23 - Enerpresse - 9/02/23 - AFP - 7/02/23

Les lauréats du 3<sup>ème</sup> et dernier volet de l'**Appel d'offres (AO) relatif aux installations d'énergies renouvelables en autoconsommation** ont été dévoilés fin janvier. L'ensemble des **9 projets** présentés a été retenu. La plupart repose sur des installations photovoltaïques et représente une **capacité totale de 9,7 MWC** (pour une capacité appelée de 50 MWC). Les trois tranches de l'Appel d'offres appelaient un **volume total de 150 MW**. Les réponses obtenues sont décevantes : 9 lauréats en juin 2022, 6 en février et 9 en janvier 2023 représentant une puissance cumulée de 24,7 MWC, soit seulement un sixième de l'objectif fixé par le gouvernement. Au vu des résultats, la **Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)**, s'interroge sur le **modèle de l'appel d'offres**. "Dans un contexte de prix de marché de gros de l'énergie où le développement de l'autoconsommation pourrait se faire sans soutien public, la question de la pertinence du mode de soutien actuel à l'autoconsommation se pose plus que jamais". Pour trouver la parade, la CRE prévoit d'instaurer un "suivi du développement des installations concernées par des schémas d'autoconsommation, qui vont de plus en plus se développer sans soutien public".

[www.actu-environnement.com](http://www.actu-environnement.com) - 7/02/23

**Le Conseil de politique nucléaire** qui s'est tenu le 3 février dernier, a permis de "passer en revue les principaux sujets relatifs au programme de construction des six nouveaux réacteurs". Le montant actuel est estimé à 51,7 Mds €. Des études devront être menées pour "préparer la prolongation de la durée de vie des centrales existantes à 60 ans et au-delà". Lors de cette réunion, le Conseil a également "acté l'accélération" des travaux de **petits réacteurs modulaires (SMR) et de réacteurs innovants (AMR)** "afin de pouvoir disposer d'au moins une tête de série dans les années 2030". Le prochain conseil, prévu en juin, abordera les orientations de la **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)** à l'horizon 2030 – 2035, tandis que le suivant, fixé en fin d'année permettra d'évoquer "la revue détaillée du programme d'EPR2" et les « décisions à prendre sur l'aval du cycle ».

Les Echos - Contexte – 6/02/2023 – Enerpresse 7/02/23

L'Etat prévoit de consacrer **20 M€ pour transformer en « flex office » 43 bâtiments publics**, existants ou en construction. Les travaux porteront sur le décloisonnement des espaces, l'optimisation des espaces éclairés en lumière naturelle, avec un soin particulier apporté à l'acoustique et à l'équipement numérique. Parmi les chantiers retenus : la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) à Toulouse (31), le Service du NUMérique du ministère de la Transition écologique à Saint-Médard-en-Jalles (33) et la Direction régionale des finances publiques (DRFIP) à Lyon (69) ou encore la cité administrative d'Amiens (80) en cours de construction.

www.lemoniteur.fr - 15/02/2023

**Le Sénat a ouvert une mission d'information** afin de mieux identifier les difficultés auxquels sont confrontés les élus locaux dans leurs projets de **renovation énergétique des bâtiments scolaires**. Les bonnes pratiques seront également référencées. Les conclusions seront publiées en juin prochain.

Enerpresse – 10/02/23

Le **Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)** a développé la "**Base de Données Nationale des Bâtiments (BDNB)**". Cet outil permettra d'améliorer les connaissances sur l'état du parc existant et d'identifier les plus gros gisements d'économies d'énergie. De quoi faciliter, à terme, l'élaboration d'une stratégie de rénovation plus efficace. Un algorithme permet de dresser la "carte d'identité" de chaque bâtiment construit en France métropolitaine, soit 27 millions de bâtiments français dont 38 millions de logements et près d'un milliard de m<sup>2</sup> de locaux tertiaires. Elle comporte **plus de 250 informations** liées à l'histoire administrative de la construction, sa morphologie, les matériaux utilisés, ses équipements techniques, son type de chauffage, de vitrage et d'isolation, ainsi qu'une estimation de son Diagnostic de Performance Énergétique (DPE). Près de 100 experts ont agrégé les données issues d'une trentaine de bases d'organismes publics. Des outils de traitement ont permis de d'analyser la masse d'information. Les données manquantes ont été renseignées en recourant à l'intelligence artificielle. La "**BDNB open**" regroupe toutes les données publiques en libre d'accès. Deux plateformes sont déjà disponibles : elles s'adressent **aux particuliers et aux bailleurs**. Une première **version dédiée aux collectivités** devrait être publiée d'ici l'été. Elle comportera une interface permettant d'exploiter les données sans nécessiter de compétences en interne. L'outil est évolutif et intégrera prochainement des données sur la végétalisation environnante et la présence d'îlots de fraîcheur. Il permettra de simuler l'évolution du parc et l'impact des politiques publiques.

► Accédez à la BDNB [version « particuliers »](https://particulier.gorenove.fr/) / [version bailleurs](https://bailleur.gorenove.fr/) (source : <https://particulier.gorenove.fr/> / <https://bailleur.gorenove.fr/>)

www.batiweb.com – www.lagazettedescommunes.com - 15/02/2022

La **plateforme, 3D Expérience**, développée par **Dassault Systèmes** permet de proposer aux villes **un jumeau numérique** "afin de tester des solutions avant de les mettre en œuvre dans le monde réel". "Nous voulons proposer aux villes les mêmes méthodes et principes que nous appliquons dans le secteur de l'industrie", rapporte **Jacques Beltran, Vice-Président en charge des villes et des services publics**. "Les jumeaux numériques permettent une représentation 100 % exacte de la réalité, permettant de simuler des scénarii d'évolution de la ville et d'anticiper les impacts, y compris aux niveaux social et environnemental". Cette technologie répond à trois principaux usages : **la gestion des infrastructures, la requalification urbaine et l'anticipation des phénomènes climatiques** (canicule, inondation, vents violents...). Dans le domaine des infrastructures, la modélisation associée à la mise en place des ZFE, permet par exemple d'identifier les conséquences et d'anticiper les axes de communication à privilégier auprès des populations concernées. En matière de requalification urbaine, Dassault Systèmes applique actuellement sa solution à l'analyse des dommages causés sur le territoire ukrainien, afin d'envisager ultérieurement la reconstruction. Le jumeau numérique permet plus facilement de prioriser les travaux, et d'estimer leurs coûts. En France, **la ville de Rennes** est "la plus avancée sur le jumeau numérique", souligne Jacques Beltran. "Nous travaillons notamment avec elle sur des projets de requalification urbaine, mais nous œuvrons aussi sur les risques de débordement de la Vilaine, et également sur l'optimisation de la rénovation énergétique des bâtiments".

www.smartcitymag.fr – 3/02/23

L'envolée des prix sur le marché de gros européen de l'électricité et les droits d'accès aux liaisons transfrontalières, ont permis au **RTE d'engranger 1,9 Md € de surplus en 2022**. D'après la **Commission de Régulation de l'Énergie**, le gestionnaire du réseau de transport s'est engagé à redistribuer le montant à ses clients (industriels et gestionnaires de distribution), au prorata des montants qui leur ont été facturés en 2022, avant le 15 mars prochain.

Enerpresse – 8/02/23 – Contexte – 7/02/23

Les **7 premiers lauréats de l'Appel A Projets (AAP) "Soutien au déploiement de stations de recharge pour les véhicules électriques"** ont été dévoilés. Les projets consistent à **déployer des réseaux de bornes de recharge d'une puissance de plus de 150 kW**, sur le territoire afin de créer **178 nouvelles stations**. Le dispositif représente **plus de 1 000 points de charge haute puissance**, ouverts au public. Le montant global de l'aide qui leur sera octroyée s'élève à 38 M€. Ouvert aux **acteurs privés comme aux collectivités locales**, cet AAP est éligible au **Plan national de relance et de résilience (PNRR)**. Une nouvelle sélection est ouverte jusqu'au 15 juin 2023. **L'Ademe** présentera le dispositif à l'occasion d'un webinar, le 14 mars prochain.

► Téléchargez le [cahier des charges de l'AAP](https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres) (<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres>)

www.avem.fr – 9/02/23

## EN RÉGIONS

**Hauts de France.** La Région a lancé un nouvel **Appel A Projets (AAP) pour "Massifier le solaire photovoltaïque en Hauts-de-France"** en 2023 et 2024. Il s'agit de valoriser le "circuit court" de l'énergie en développant des **projets basés sur l'autoconsommation individuelle ou collective, sans revente d'électricité** d'une puissance comprise entre 36 et 500 kWc. Il vise aussi à encourager les **projets innovants** qui permettront de développer une filière solaire à l'échelle régionale. L'AAP s'adresse aux entreprises publiques ou privées du secteur industriel ou tertiaire, collectivités et établissements publics, collectifs de citoyens, bailleurs sociaux, associations, localisés en région Hauts-de-France.

► Consultez l'[Appel à Projets](https://www.hautsdefrance.fr) (source : <https://www.hautsdefrance.fr>)

www.lechodusolaire.fr – 7/02/23 - Enerpresse - 2/02/23

**Centre Val de Loire.** Le Département du Loir-et-Cher souhaite installer **9 centrales photovoltaïques en autoconsommation individuelle** pour alimenter **8 collèges et le bâtiment des archives départementales**. Ils devraient absorber 23 % de l'électricité ainsi produite, le surplus étant réinjecté sur le réseau. A terme, le département estime qu'une couverture intégrale des besoins en électricité des 9 bâtiments pourra être ainsi auto-produite par de nouvelles centrales.

Revue des Collectivités Locales – Janvier-Février 2023

**Ile de France.** Depuis 2016, **Enedis** raccorde les lignes électriques pour alimenter les ouvrages du **futur réseau de transport du Grand Paris**. Le projet prend de l'ampleur et représentera **près de 500 chantiers**. D'ici quelques mois, les premiers tests de roulage seront effectués et la section sud de la ligne 14 devrait ouvrir avant les JO de Paris, en 2024. Bientôt, il lui faudra **déployer 700 MWh de puissance raccordée pour alimenter les 68 nouvelles gares**. Pour la seule gare de Saint-Denis Pleyel (ligne 14), il est prévu d'installer **18 postes de transformation** qui fourniront 40 MWh de puissance. Les gares de Noisy-Champs (lignes 15 et 16) et de Villejuif/Institut Gustave Roussy (lignes 14 et 15), disposeront de 20 MWh de puissance raccordée. **450 km de lignes HTA seront déployés sur la totalité du réseau**. Des câbles haute tension de 20 000 volts seront installés pour relier, sur près de 3 km, les postes source aux **140 points de livraison** situés dans les gares. **L'investissement s'élève à 150 M€**, dont un tiers sera consacré au dévoiement des câbles sur les parcelles et à leur pose sur de nouveaux parcours. Le solde financera le raccordement des postes source. Enedis devra également raccorder au réseau les bâtiments construits à proximité.

www.lemoniteur.fr – 7/02/23

## EN EUROPE

**Bruxelles.** La législation européenne, en cours de négociations, prévoit de se doter d'objectifs ambitieux d'ici 2030 en matière d'**hydrogène «renouvelable»** destiné à alimenter les usages industriels. Le 13 février, la **Commission européenne** a proposé que **l'hydrogène produit à partir d'électricité nucléaire puisse être considéré comme "vert"**. Elle a ainsi donné satisfaction à la France qui pourrait utiliser ses centrales nucléaires pour atteindre les objectifs d'hydrogène "renouvelable" de l'Union européenne. Cette "tolérance" se heurte aux positions allemande et espagnole favorables à une définition plus stricte, ne considérant comme "vert" que l'hydrogène issu de sources renouvelables. Ces critères sont désormais soumis à l'approbation du Parlement européen et des États membres qui bénéficient d'un délai de 4 mois pour les valider ou les rejeter, sans possibilité de les modifier.

Contexte – Le Figaro - 13/02/23 – Enepresse – 15/02/23

**Strasbourg.** Le 9 février, la **Commission de l'Industrie, de la Recherche et de l'Énergie (ITRE)** a adopté une position ambitieuse concernant la **révision de la Directive européenne sur la Performance énergétique des bâtiments (EPBD)**. Elle prévoit notamment que *"les bâtiments résidentiels devront atteindre une classe de performance énergétique minimale de E d'ici 2030 et D d'ici 2033. Les bâtiments non résidentiels et les bâtiments publics devront atteindre les mêmes performances d'ici 2027 et 2030 respectivement (la Commission européenne propose E et F)"*. **Les bâtiments neufs devraient être à "émission nulle" dès 2028** (contre 2030 dans la version proposée par la Commission), et les *"nouveaux bâtiments occupés, exploités ou détenus par les pouvoirs publics devront l'être à partir de 2026"* (vs 2027). La Commission ITRE prévoit également que *"lorsque cela est techniquement possible et économiquement réalisable"*, **les nouveaux bâtiments devront être équipés de technologies solaires d'ici à 2028**. Des dérogations sont prévues pour les bâtiments patrimoniaux, techniques ou les lieux de culte, de même que pour *"les logements sociaux publics où les rénovations entraîneraient des augmentations de loyer ne pouvant être compensées par les économies sur les factures énergétiques"*. Pour l'**Union Française de l'Électricité (UFE)**, la notion de "bâtiment à émission nulle" favorise davantage une énergie plutôt qu'elle n'encourage à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> des bâtiments. *"Cette définition ne reconnaît pas, par exemple, les efforts de décarbonation de la France, avec son mix énergétique bas carbone"* souligne **Alice Franz, Directrice des Affaires européenne et internationales de l'UFE**.

Enepresse – 13/02/2023 - Contexte – 9/2/2023



BTP

D'après la dernière enquête de conjoncture de la **Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP)**, après un mois de janvier 2022 dynamique, le conflit ukrainien a entraîné une chute des travaux réalisés, ressentie jusqu'en août. Depuis l'automne, l'activité s'est progressivement redressée. Au dernier trimestre, la FNTP note une hausse de 5,1 % par rapport au trimestre précédent. **Sur l'ensemble de l'année, le chiffre d'affaires du secteur des travaux publics a progressé de 2,7 % en euros courants**. L'envolée des coûts de production, proche de 10 % à fin novembre sur un an *"bride la croissance de sa production réelle"*, qui **recule de 6,4 % sur l'ensemble de l'année**. La forte reprise des commandes constatée fin novembre ne s'est pas confirmée en décembre : les marchés ont chuté d'environ 18 % en un mois, retrouvant leur niveau le plus bas de l'année. Les prises de commandes ont été irrégulières en 2022 et ont reculé de 3,1 %, en raison notamment d'investissements en berne. Côté emplois, les effectifs ouvriers, en hausse en 2021, ont stagné en 2022 (-0,7 %). Le volume global d'heures travaillées s'est légèrement replié de 1,3 % et celles effectuées par les intérimaires ont stagné (-0,1 %). Selon la FNTP, en 2023 *"l'horizon reste gris"*, les projets des collectivités tardant à se concrétiser.

www.batiactu.com – 9/02/23